Studii de lingvistică 8, 2018, 33 - 52

Dire le « migrant » dans la ville : une analyse de discours médiatique

Talking about the "migrant" in the city:
an analysis of media discourse

Thomas Vetier[1]

Abstract: This paper aims at revealing the processes at work in the formation of the political image of the "migrant" in the media. Analysing a corpus of national, regional and local press articles, the idea is to ask: who are we talking about? How do we talk about this subject? Who is talking? Which representations, categorizations, attitudes… are invoked? The ambition here is to understand the role of the discourse of media and political institutions in the shaping of an interdiscursive memory of the "Other", and by doing so reminding them of the responsibility that they bear.

Key words: media discourse, political discourse, media responsibility, discourse analysis, unaccompanied foreign minor.

1. Introduction : de la sociolinguistique urbaine aux discours médiatiques

Cet article reprend une partie des conclusions d'un travail doctoral intitulé *Discours de (dé)légitimation spatio-langagiers de la migrance en espace urbain* visant à traiter les discours sur les statuts symboliques accordés aux langues et à leurs locuteurs dans l'espace urbain : discours qui permettent alors de « marquer l'occupation et l'appropriation de l'espace urbain » (Bulot 2004 : 119), ainsi que l'appartenance à une ou des communautés sociolinguistiques spécifiques.

L'inscription principale de ce travail se situe en sociolinguistique urbaine, dans le sillage des enseignements de Thierry Bulot. Trois axes majeurs peuvent y être dessinés : 1) c'est une sociolinguistique de l'urbanisation où la mobilité est considérée comme fait culturel majeur et structurant. Le spatial est vu comme central dans cette approche, parce que renvoyant au chercheur la lecture et l'organisation

[1] Université Rennes 2, Laboratoire PREFICS, EA7469 ; thomas.vetier@univ-rennes2.fr.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

du social et ainsi, à la ville comme lieu de conflits, d'exclusions, de confinements ; 2) c'est une sociolinguistique des discours qui problématise les corrélations entre espaces et langues autour de la matérialité discursive. Sont analysées ici les attitudes linguistiques et/ou langagières ainsi que les pratiques linguistiques (les discours sont ainsi perçus dans leur fonction praxique) ; 3) c'est une sociolinguistique prioritaire (Bulot 2008) qui cherche à développer une réflexion sur les enjeux de pouvoir et sur les inégalités sociales. Cette discipline cherche à engager des recherches autres que strictement fondamentales, puisque la visée est interventionniste à partir d'un diagnostic (réalisé par le chercheur, un groupe d'individus ou une collectivité territoriale) et des actions de terrain visant à agir sur les représentations sociolinguistiques.

C'est donc une sociolinguistique « de crise » qui a été développée par Thierry Bulot et qui cherche à répondre aux faits de minoration sociale dans un contexte de crise socio-politique, d'augmentation des inégalités sociales et de montée en tension entre des groupes d'individus. En effet, ce dernier a impulsé et partagé une visée particulière aux recherches sociolinguistiques : celle de « lutter contre les discriminations toutes les fois que les pratiques langagières sont impliquées » et de lutter contre « l'exclusion des minorités sociales » (Bulot & Blanchet 2013 : 117-118). C'est ce qu'il a appelé la sociolinguistique urbaine prioritaire, toujours perçue dans son interdisciplinarité.

Force est de constater, et cette recherche ne fait que corroborer ce qui a déjà été perçu par d'autres (Arendt 1978, Bonnafous 1991, Hailon 2011, Devriendt 2012, Moirand 2016, etc.), que le traitement médiatique des « migrants » et de la « migration » apporte son lot de topoï (« crise », « afflux »…), de formules (Krieg-Planque 2009), additionnés de données quantitatives faisant foi (il est question de pourcentage, « de centaines de milliers », de « millions », etc.) et de mise en équivalence sur fond d'énumération des problèmes actuels de notre société (« entre crise terroriste, crise migratoire, crise financière, Brexit, etc. »), relevant d'un discours hégémonique sur les phénomènes de mobilité et, nous semble-t-il, pouvant être à même d'alimenter les discours identitaires et hostiles et la nécessité de faire un « tri » (Lochak 2006).

De fait, par la place qu'il occupe dans la société, le champ journalistique est à la croisée des autres « formations discursives ». Cet entremêlement discursif que sont les médias est plus que tout autre le lieu des luttes et des rapports de domination et de pouvoir par leur capacité à faire exister ou non certains discours, à rendre (in) visible certaines situations. Le discours journalistique est ainsi à la croisée des « formations idéologiques » hégémoniques, formations qui « comportent nécessairement, comme une de leurs composantes, une

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

ou plusieurs formations discursives interreliées, qui déterminent ce qui peut et doit être dit […] à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée » (Haroche, Henry & Pêcheux 1971 : 102). Qui sont ceux qui parlent et comment parlent-ils ? Voilà deux questions qui interrogent la responsabilité des médias au sein même d'une objectivité pourtant revendiquée des médias traditionnels malgré l'omniprésence de grands sociétés capitalistes à leur tête (Eveno 2016).

L'objectif de cet article est de compléter les recherches dans le domaine par une étude ciblée en analyse du discours du traitement médiatique du journal *Ouest-France* de personnes désignées de par leur mobilité (« migrant », « réfugié », « demandeur d'asile », etc.) ou de par leur origine extra-territoriale (ici de la France). Notre corpus, réuni sur un an (septembre 2015-septembre 2016), comprend au total 2620 articles dont 180 pour *Ouest-France*. Il s'inscrit de fait dans une perspective éthique, critique et dans le cadre d'une analyse du discours politique et médiatique engagée et interventionniste.

2. Un contexte rennais et un journal : *Ouest-France*

Cette recherche se place dans un contexte scientifique et politique critique du diptyque politique et médiatique, notamment autour des questions migratoires, pour sa capacité d'instituer l'imaginaire social (Castoriadis 1999) ou, en tout cas, d'imposer des formes et des discours par la légitimité qui leur est accordé. Il revient alors au chercheur de s'attarder sur une analyse critique des médias en répondant à une « demande sociale anticipée » : « la situation de communication étant asymétrique et l'interaction réduite à la portion congrue dans les médias traditionnels, l'imposition symbolique » (Bourdieu 1982) des valeurs prédomine et non la co-construction des valeurs. Il nous semble alors que le chercheur peut contribuer à rétablir une forme de symétrie en pratiquant une analyse éthique/critique du discours médiatique, c'est-à-dire en évaluant la dimension éthique des propos des journalistes selon les trois critères proposés par Marie-Anne Paveau (citée par Guibert 2015 : 84-85) : « "la décence discursive" […], "l'ajustement à la vérité du monde" […] ; "l'ajustement à la mémoire discursive" […] ». Le discours des journalistes – sujets / acteurs de l'institution – étant considérés ici comme « à la fois constitué par les institutions de sens qui le précèdent et constituant à l'égard des institutions de sens dont il participe » (Sarfati 2014 : 35).

Il nous revient ainsi d'explorer l'univers discursif proposé afin d'en retenir des trames, des filages interdiscursifs propres à alimenter les représentations et mémoires collectives. Sophie Moirand perçoit ici le rôle des médias dans la construction mémorielle : « la mémoire dépend de l'entourage social […], on pressent le rôle joué par cette exposition quotidienne aux médias à laquelle est soumis le citoyen des

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

démocraties développées. Le discours des médias constitue à la fois un catalyseur de cette "remontée" des souvenirs, mais aussi, parce qu'il repose sur la mémoire des médiateurs, un censeur de savoirs qu'on oublie, volontairement ou non, de faire remonter » (Moirand 2007 : 130). Dans l'organisation oligarchique des médias traditionnels français et la problématique des finalités de ceux-ci, il nous semble nécessaire de participer à cet « ajustement » critique de l'information.

Cela semble d'autant plus vrai dans le contexte « rennais » qui occupe principalement ce travail. En effet, outre la présence des grands médias nationaux, ce qui retient l'attention c'est la place prépondérante – voire hégémonique – qu'occupe le quotidien régional[2] *Ouest-France* sur la scène médiatique locale et nationale. Ce dernier tirait de fait 676 002 exemplaires en moyenne par jour sur la période 2016-2017 (juillet à juin) quand les deux plus grands quotidiens nationaux, *Le Figaro* et *Le Monde*, ne diffusaient que respectivement 306 663 et 278 790 exemplaires. Son poids et sa capacité à absorber la concurrence[3] met ici nécessairement en question sa capacité à perdurer comme institution de sens qui semble pour l'instant sans limite malgré une certaine baisse de son lectorat.

De plus, une certaine demande sociale a émergé du travail de terrain effectué depuis 2014 avec de nombreuses interrogations de la part de militants associatifs rencontrés quant au traitement de la question migratoire effectué par *Ouest-France*. Ces doutes, ces questionnements ont sûrement été la base de cette recherche approfondie. Ce travail auprès d'acteurs « de terrain » s'est matérialisé, par exemple, par une journée de rencontre « militant·e·s / universitaires » lors d'un atelier à Rennes intitulé « Luttes de l'immigration, luttes antiracistes », où on a fait une première présentation des résultats de la recherche[4].

3. Construction des analyses et corpus

L'approche qui est la nôtre est plurielle. Ses bases viennent de l'« école française de l'analyse du discours » avec une approche critique poursuivie par la linguistique sociale (Marcellesi & Gardin 1974) et désormais la sociolinguistique urbaine. La méthodologie mise en œuvre est double avec, d'une part, des outils en lexicométrie (les logiciels Lexico3 et Iramuteq) pour aborder les particularités du discours du journal *Ouest-France*, les phénomènes de mise en équivalence des catégories relevées… et, d'autre part, une approche de la nomination. Cette dernière permet d'aborder la construction de la mémoire interdiscursive sur une catégorie médiatique particulière

[2] Presse Quotidienne Régionale ou désormais PQR.
[3] Voir à ce titre l'article « Enquête sur l'empire *Ouest-France* » du mensuel local *Le Mensuel de Renne*s : n°53, octobre 2013.
[4] Voir : https://lilar.hypotheses.org/13.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

(les « mineurs isolés étrangers »[5]) et le rôle des médias dans la (sur-) événementialisation de certains « problèmes » qui leur sont attribués (mensonge sur l'âge et faits de délinquance).

En effet, si le discours journalistique de presse prône l'objectivité, la transparence et l'exhaustivité, il a déjà été relevé les phénomènes de subjectivité inhérents à l'énonciation qui prennent forme notamment ici, pour reprendre les propos de Catherine Kerbrat-Orecchioni (2009), par l'intervention, par la sélection, par l'organisation hiérarchique des informations, par la subjectivité « affective », « interprétative », « axiologique »… Il s'agit donc de comprendre le rôle des médias et leur responsabilité, en lien avec leurs objectifs de captation, lorsqu'ils « interviennent dans le champ du discours politique » (Charaudeau 2006), les discours politiques sur la migration, en l'occurrence.

L'étude de cas précise en fin d'article sur les « mineurs isolés étrangers » nous permettra de comprendre plus particulièrement les phénomènes de sur-événementialisation (par focalisation et répétition), de « dérive énonciative »[6], avec l'attribution progressive de traits axiologiques négatifs dans la façon de désigner ce « groupe » et le rôle des discours politiques identitaires : avec le choix de *Ouest-France*, par exemple, d'intégrer le discours du Front-National pour des raisons « d'exhaustivité » (nous verrons que ce choix sera la pierre angulaire d'un basculement (d'une dérive) énonciatif de mineurs « à protéger » vers des mineurs judiciarisés, les phénomènes interdiscursifs et dialogiques pouvant nous permettre de remonter à des phénomènes idéologiques).

4. *Ouest-France* et les faits migratoires

Il a été choisi, pour ce corpus particulier, de s'attacher aux articles à dimension locale abordant des faits migratoires ou mentionnant des personnes perçues par leur parcours mobilitaire dans le but d'approcher au plus près de l'affect d'un lecteur urbain (exemple : article traitant d'un fait migratoire à Rennes pour un lecteur rennais de *Ouest-France*). Un dendrogramme a été réalisé avec le logiciel *Iramuteq* à partir du corpus *Ouest-France* pour dégager les principaux regroupements thématiques[7] opérés par le journal. Les résultats sont présentés dans le schéma suivant :

[5] Mineur(s) isolé(s) étranger(s) ou désormais MIE.

[6] En lien avec nos résultats de recherche, notre travail conclut à des « dérives énonciatives » du discours journalistique « lorsque l'enjeu de captation est dominant » et où « la visée informative disparait au profit d'un jeu de spectacularisation et de dramatisation » (Charaudeau 2006 : n. p.).

[7] Cette méthode est réalisée à partir d'un principe d'agrégation hiérarchique progressif. Il est d'abord mesuré par un calcul nommé *Chi2* les deux éléments les plus proches du texte. Par la suite, les différents éléments cooccurrents avec ces premiers éléments vont s'agréger pour former une classe d'énoncés significatifs. Une classe va ainsi se distinguer lorsque ses éléments seront proches entre eux et distincts par rapport aux éléments des autres classes.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

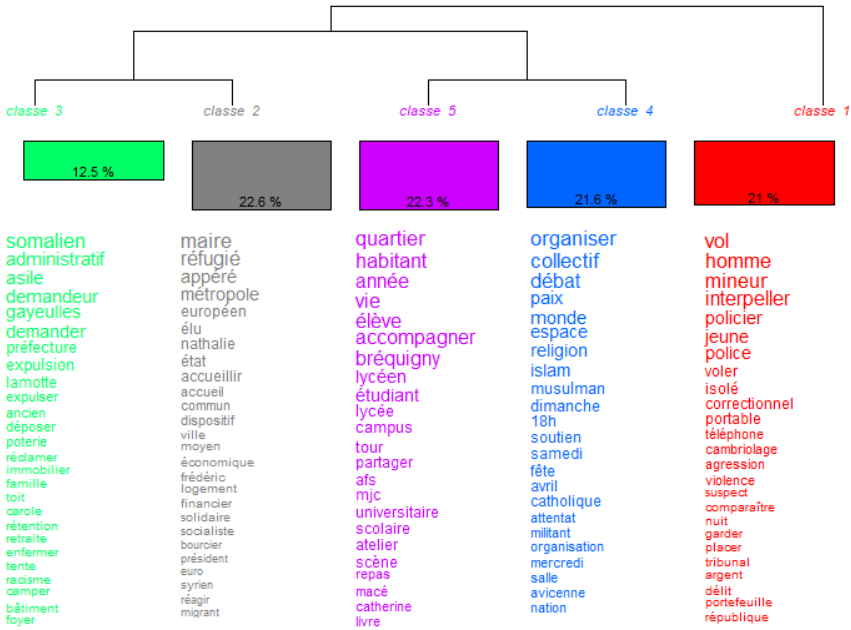


Schéma 1 : Regroupements thématiques opérés par le journal *Ouest-France*

Ce schéma nous permet de regrouper en différentes classes des éléments d'un même corpus en soulignant leur relative proximité tout au long du texte. Il ressort de ce dendrogramme cinq classes d'une proximité plus ou moins grande au regard de l'arborescence située en haut du schéma. Ces classes regroupent 1348 segments sur les 1639 produits sur l'ensemble du corpus, soit une bonne représentation du corpus (82,25 %). La classe 1 s'oppose au reste du corpus lui-même divisé en deux sous-groupes. Les classes 2 et 3 sont réputées proches et s'opposent à l'intérieur du deuxième groupe (hors classe 1) aux classes 4 et 5.

La classe 1 traite – et c'est ce qui fait la spécificité du corpus *Ouest-France* comparé aux autres PQR (Vetier 2018) – d'une catégorie nommée « mineur isolé » selon les items les plus recensés. Ce regroupement, aussi disparate soit-il par rapport aux autres classes, réunit sur un public exclusif plus d'un cinquième du corpus. Celui-ci est donc composé d'*hommes* caractérisés par les *vols* qu'ils commettraient. Ils ont en commun d'être répertoriés par des catégories d'âges (*mineur, jeune et isolé* (du représentant légal)), une série d'infractions commises (*voler, cambriolage, agression, violence, délit*). La *Place de la République* et la *nuit* sont mentionnées quand il s'agit de les évoquer. Ce public, de fait non pris en charge dans les discours par la ville ou par les associations (autres classes), couvre ainsi un ensemble d'items très spécifiques qu'il s'agira pour nous d'étudier de plus près par la suite.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

La classe 2 tourne autour des items *maire* et *réfugié* qui semblent englober à eux seuls toute la communication politique de la ville de Rennes autour de ce sujet. Il semble en effet, d'une part, que le discours politique provenant de la ville de Rennes (la maire *Nathalie Appéré, élu, Rennes Métropole, Frédéric Bourcier* (adjoint délégué à la solidarité et à la cohésion sociale), *socialiste, président*) soit omniprésent dans le journal *Ouest-France* sur cette période et que, d'autre part, ce discours produit la trame suivante : la ville de Rennes est solidaire de l'accueil (pour accueillir) des réfugiés[8]. Ainsi, des moyens (*euros*), des *dispositifs*, des *logements* seraient mis à disposition.

La classe 3, dont le lien statistique semble plus ténu et le poids relativement faible statistiquement (12,5 %), regroupe un ensemble d'items reliés – mais en opposition – avec la classe précédente autours des termes *somaliens* et *administratif*. En effet, la situation des somaliens *demandeurs d'asile* ayant été *expulsés* par le *tribunal administratif* de Rennes (sous l'impulsion de la ville de Rennes) de leur campement du *Parc des Gayeulles* semble particulièrement symptomatique de la possibilité d'une coexistence en discours de deux phénomènes opposés : la ville de Rennes se dit ville d'accueil des réfugiés en même temps qu'elle ordonne l'expulsion de réfugiés somaliens.

La classe 4, établie autour d'*organiser* et *collectif*, fait état de la mobilisation d'organisations *militantes*, culturelles et cultuelles et de leurs activités « à l'agenda ». Proche de la classe 5, elle s'en distingue par la dimension collective et répétitive de leur *organisation*. On retrouve ainsi différents acteurs comme le Collectif de soutien aux sans-papiers, le Mouvement pour la paix, des associations musulmanes et catholiques proposant des rendez-vous, des manifestations, des débats, des fêtes, etc.

La cinquième et dernière classe s'organise autour de *quartier* et d'*habitant*. Cette association traduit la particularité de cette classe, moins positionnée sur les faits divers que sur la *vie* quotidienne et citoyenne sur l'*année*. On y perçoit à la fois les habitants de *quartier* et la vie *lycéenne & étudiante*. On y voit une ville et des relais individuels, ou associatifs / culturels (MJC[9] Bréquigny, etc.), dynamiques et soucieux du bien-être des habitants (face à une possible dégradation de la vie de quartier) et de l'accueil de populations étrangères, notamment chez les jeunes.

Si, bien évidemment, un discours n'est jamais autant compartimenté[10], ce schéma nous montre un point de rupture entre une partition « classique » des discours journalistiques (classes 2, 3, 4 et 5) et le traitement médiatique des « mineurs isolés » (classe 1). Nous pouvons nous demander ici d'où vient cet élément autonome qui rompt la

[8] La ville s'est engagée par voix médiatique sur ce chemin en septembre 2015, au même titre que d'autres villes en France.
[9] Maison des Jeux et de la Culture.
[10] Nous proposons dans Vetier 2018 une Analyse des similitudes (ADS) qui, comme son nom l'indique, cherche à représenter l'organisation et la structure du discours par l'établissement de liens entre les différents items.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

dualité discursive ville / associations & citoyens qui semble occuper une grande partie des articles du journal *Ouest-France*. Nous pouvons nous le demander d'autant plus qu'il contribue à une vraie spécificité de journal comparativement à d'autres PQR (Vetier 2018). Alors, pour cette classe à part, concernant les « mineurs isolés », qui parle ? Et de quoi ? Dans quel contexte ? Des questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

5. *Ouest-France* et le traitement des « mineurs isolés étrangers » (MIE)

Même s'il n'existe pas de définition « officielle » à proprement parler des « mineurs isolés étrangers », le rapport Debré en 2010 pose la définition suivante : un mineur isolé étranger[11] est « une personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en dehors de son pays d'origine sans être accompagnée d'un titulaire ou d'une personne exerçant l'autorité parentale, c'est-à-dire sans quelqu'un pour la protéger et prendre les décisions importantes la concernant »[12]. Nous voyons bien par cette définition qu'il est assigné à une seule catégorie une pluralité de situations. Pour la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), ce statut confère à ces jeunes un droit compris dans la protection de l'enfance :

> L'isolement du mineur et le fait qu'il soit étranger constituent en eux-mêmes un danger, en raison de l'absence d'hébergement, de restauration, de connaissance de la langue française, d'accès aux soins et à l'instruction, et d'un représentant légal susceptible d'accomplir les actes relatifs à l'exercice de l'autorité parentale. Autrement dit, le fait d'être mineur, isolé et étranger présume le danger et fonde, par voie de conséquence, la compétence du juge des enfants.[13]

ou, en tout cas, relève de la protection de l'enfance.

Il s'agit de comprendre comment une telle dénomination relevant de prime abord de la protection due à la minorité s'est transformée, à partir de ce que Sophie Moirand (2007) a appelé un « moment discursif », en une catégorie de judiciarisables. En effet, « l'événementialisation » opérée dans ce journal aura de nombreuses conséquences, nous le verrons, sur les attributs accordés à ce public. Notre objectif est ici « d'analyser [les] différentes réactions discursives pour ce qu'elles sont et ce dans leur contexte à la fois socio-économique et politico-identitaire, contexte dans lequel elles résonnent particulièrement » (Guibert 2015 : 79).

[11] La tendance actuelle est à la dénomination « mineur non accompagné » (MNA) se rapprochant des directives européennes. Cette dernière n'était pas encore attestée dans le corpus médiatique au moment de cette enquête.
[12] Source : http://www.justice.gouv.fr/_telechargement/rapport_mineur_20100510.pdf.
[13] Source : www.legifrance.gouv.fr.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

5.1. Évolution du paradigme désignationnel : la permanence de l'appréciation « vrai » / « faux »

Le schéma suivant souligne les différentes nominations des MIE dans le journal *Ouest-France* et l'apparition d'un moment discursif. Nous constatons une première « vague » d'apparition en février/mars 2016 et un développement en septembre 2016. Il nous permet non seulement de constater une progression du traitement de l'information sur les MIE mais aussi et surtout une diversification des dénominations à partir de février 2016. Quelles en sont les conséquences ?

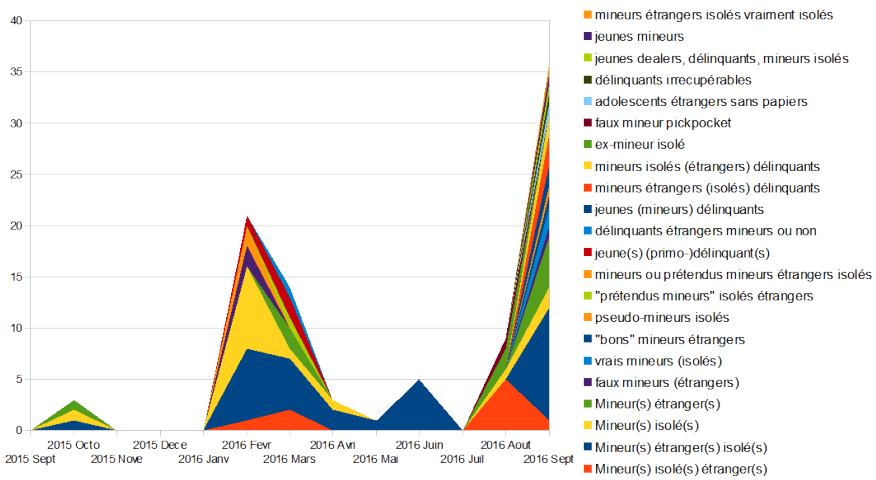


Schéma 2 : Nominalisation des MIE dans le journal *Ouest-France*

Comme nous le signale Roselyne Koren (1996 : 228-229),

> il arrive [...] fréquemment que les dénominations retenues ne constituent que la partie visible d'un raisonnement d'autant plus puissant qu'il reste implicite. La répétition des noms finit par leur donner l'apparence de la vérité. L'argumentation souterraine devient une idée-force si profondément ancrée dans l'opinion qu'elle en devient difficilement réfutable.

Ainsi, la capacité de ces dénominations à produire du « réel » peut paraître inquiétante au regard des qualificatifs attribués progressivement aux MIE entre février 2016 et septembre 2016 : *pseudo, prétendus, délinquants, faux, pickpocket…* Cela est d'autant plus vrai que cela n'est ici qu'une dénomination qui ne nous dit rien encore des éléments traités par la suite dans les différents articles : ils finissent par devenir des préambules axiologiques qui guident la lecture du récepteur.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

Ces dénominations participent de fait à la construction d'une mémoire (interdiscursive, nous le verrons) sélective amenant à la construction d'un « paradigme désignationnel ». Ainsi,

> [à] partir de l'étude des différents reformulants répertoriés […], c'est-à-dire la liste des « syntagmes (en général nominaux, parfois verbaux) fonctionnant en coréférence avec un vocable initial dans un discours donné » (Mortureux, 1993 : 124), […] ce que l'on met au jour c'est la façon dont se construit au fil du temps une représentation de cette « chose » si difficile à visualiser… (Moirand 2007 : 23)

Cette évolution peut paraitre surprenante au regard de la situation en plusieurs points similaires des MIE à Lille et de leur traitement dans le journal *La Voix du Nord*. En effet, ce dernier, malgré un traitement toujours plus intensif de la question du fait des actualités locales, se cantonne aux dénominations répandues : « mineurs isolés », « mineurs étrangers », « mineurs isolés étrangers », « mineurs étrangers isolés » (Vetier 2018).

Nous avons tenté d'approcher les représentations véhiculées autour des MIE en révélant les principaux qualificatifs[14] leur étant agrégés progressivement sur la période travaillée. Il en ressort le schéma suivant, répartissant les propositions désignationnelles selon qu'il soit principalement mis en avant la minorité, la figure de l'étranger, le questionnement sur la vraie / fausse minorité ou la délinquance des MIE (il s'agit de données relatives) :

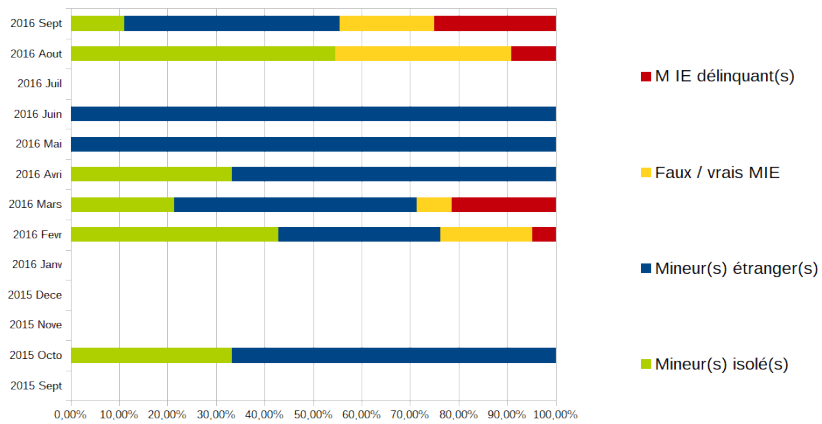


Schéma 3 : Partitions relatives de qualificatifs des MIE dans le journal *Ouest-France* entre septembre 2015 et septembre 2016

[14] Il s'agit ici de repérer le premier qualificatif accolé au nom. Par exemple, dans un passage du journal, pour « mineur isolé étranger », il est retenu « isolés » comme principal qualificatif du « mineur », ainsi de suite. Si deux adjectifs se trouvent en amont et en aval du nom, celui en amont est privilégié.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

Nous constatons qu'après une brève apparition de qualificatifs insistant principalement sur la vraie / fausse minorité des MIE ou leur supposée délinquance (ex : « faux mineur (étranger) ») au cours des mois de février et mars 2016, ces deux qualificatifs resurgissent aux mois d'août et septembre 2016 au point qu'ils soient attestés dans près de 50 % des dénominations relevées. Il semble donc s'être créé une rupture avec la catégorisation dominante dans le champ social du moment : *mineur isolé étranger*.

5.2. Un exemple d'évolution diachronique : les MED de la Place de la République

Ce phénomène semble prendre racine dans le traitement d'affaires liées à la présence de jeunes catégorisés comme MIE sur la Place de la République, place centrale de Rennes. Au risque de masquer des réalités beaucoup plus larges (notamment au niveau du département, qui a la responsabilité de la prise en charge d'environ 450 MIE), le journal *Ouest-France* s'est en effet concentré sur ces « affaires ». Nous reprendrons ici des extraits d'articles y faisant référence entre octobre 2015 et septembre 2016[15].

Ce corpus d'articles, articulant systématiquement des références plus ou moins explicitées à la catégorisation « mineurs isolés étrangers » (MIE) à des faits divers situés au centre-ville de Rennes par le journal *Ouest-France*, nous permet de comprendre le phénomène d'essentialisation de la délinquance chez ce public opéré par le journal. Car, si les premiers articles situent des faits de délinquances potentiellement attribués à des MIE, les derniers articles prennent le parti de construire une nouvelle catégorie, difficilement distinguable de la première, à savoir les « mineurs isolés délinquants » (MED).

Il ne s'agit en aucun cas de sous-estimer un phénomène ni de dénier les « faits divers » qui sont couverts par le journal. La multiplicité des acteurs aux fonctions régaliennes intervenant dans les articles est là pour attester que des faits de délinquances ont bien été enregistrés sur Rennes dans la période couverte par notre corpus. Nous nous intéresserons ici aux processus narratifs conduisant, selon nous, à une lecture erronée, pis encore, discriminante, de la part de ce journal régional ayant une présence locale hégémonique. Cela est d'autant plus important de participer à cette relecture que, dans une approche pragmatique des discours médiatiques, nous pensons ces derniers dans leur fonction praxique et légitimée, propre à « produire du réel ». Pour reprendre Siblot, nous dirons, en effet, que la « référenciation établit une relation précisée avec le réel nommé et la pratique langagière contribue à enrichir, modifier, restreindre…

[15] Pour voir l'ensemble du corpus d'articles : Vetier 2018.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

les sens capitalisés en langue » (Siblot 1997 : 53). C'est, autrement dit, les formes allusives, fonctionnant par l'actualisation en langue des mémoires désignationnelles (Moirand 2007), qui nous intéressent dans la nomination de l'« Autre » (Longhi 2015).

Comparativement, l'historique de nos recherches sur des « mineurs étrangers délinquants » ne montre que peu de ressources, signe que cette catégorie est en voie de construction (Vetier 2018). Médias, chercheurs, justice, associations, aide sociale à l'enfance… d'aucun ne ressort une association explicite « mineur-étranger-délinquant » propre à essentialiser cette catégorie comme une catégorie « à part entière ». Leur discours montre, à l'inverse, une préservation de l'attention accordée à cette situation tout en opérant une séparation discursive de base : « un mineur étranger n'est pas un mineur délinquant ». Et lorsqu'une « enfance délinquante » est repérée, il s'agit d'en identifier les causes pour trouver les solutions adaptées, tout en comprenant que ces situations sont extrêmement sensibles et difficiles à gérer pour l'ensemble des acteurs. Il semblerait que la passe d'armes concernant la délinquance présumée des MIE (et de l'immigration plus généralement) se joue principalement sur la scène politique. Le web, lieu privilégié depuis plusieurs années de l'expression politique et identitaire de l'extrême-droite (Albertini & Doucet 2016, Greffet 2011), en est le principal vecteur. Présentons ici les processus nominatifs et énonciatifs produits dans le *Ouest-France* entre septembre 2015 et septembre 2016.

> *A1 : 29 octobre 2015*
> Titre : Dix cambriolages à l'actif du **mineur isolé**
> Extrait : […] L'ADN correspond à celui d'un **mineur étranger isolé**, déjà fiché pour différents délits. Il a été interpelé lundi après-midi sur la place de la République, où il a ses habitudes, et placé en garde à vue. Malgré toutes les preuves le confondant, il nie farouchement. L'auteur, qui va avoir 18 ans dans quelques semaines, a été présenté au parquet, qui a finalement décidé sa remise en liberté […]

Le tout premier article (A1) pris en compte dans notre période d'enquête met en équivalence les désignations « mineur étranger isolé » et « mineur isolé » pour qualifier un jeune interpelé pour un cambriolage. Celles-ci sont couramment utilisées, dans l'ensemble des médias (mais aussi dans les champs politique et social de l'époque), en synonymie de « mineur isolé étranger » pour hétéro-désigner ce « groupe ». Malgré les « preuves » évoquées par le journal, l'auteur des cambriolages nie et est finalement « remis en liberté ». Cette affaire, prototypique d'un traitement de « faits divers » par le journal *Ouest-France* concernant un MIE, n'est en soi pas exceptionnelle ; elle pose cependant les éléments récurrents qui seront repris par la suite : un jeune MIE dont il est

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

mentionné l'âge, identifié comme menteur, multirécidiviste, repéré Place de la République à Rennes, est finalement relâché. Les acteurs sont : la police, le parquet et le journaliste qui traite l'information.

> *A2 : 27 février 2016*
> Titre : La nuit, terrain de chasse des **mineurs isolés**
> Extraits *:* […] La nuit dernière, la police a interpelé cinq **pseudo-mineurs isolés**, dans cinq affaires différentes. Des délinquants qui jouent sur leur âge pour échapper aux sanctions… « On a un véritable problème avec **les mineurs isolés, ou plutôt les pseudo-mineurs isolés** […] ».
> […] Dans la nuit de jeudi à vendredi, ce sont cinq **mineurs isolés** qui ont été interpelés […]

Parmi les articles suivants, nous pouvons voir un premier basculement avec l'utilisation de la désignation « pseudo-mineurs isolés » (A2) pour qualifier cinq jeunes gens interpelés, reprenant ainsi celle évoquée par le policier, après correction : « … les mineurs isolés, ou plutôt les pseudo-mineurs isolés… ». La reprise sans guillemets de cette désignation (et donc non rapporté au discours direct) laisse à penser à son appropriation par le journaliste (traitant d'un cas particulier). Nous verrons de fait que cette catégorie spontanée de l'interview sera reprise par la suite. Ceci étant, nous voyons bien la distinction opérée par le policier, utilisant l'adverbe « plutôt » pour rectifier ce qu'il a pu dire et ainsi opérer une distinction entre « mineurs isolés » et « pseudo-mineurs isolés ». Il n'en sera rien pour le journaliste dans cet article (et par la suite dans le journal) qui, s'appuyant premièrement sur cette deuxième catégorie, la ramènera systématiquement à la première en l'utilisant en synonymie : « ce sont cinq mineurs isolés qui ont été interpelés », « menacé par un mineur isolé » et « interpelle, en flagrant délit, un autre mineur isolé », jouant ainsi sur une représentation d'un discours autre, celui des policiers.

> *A3 : 02 mars 2016*
> Titre : Violences, vols : qui sont les **« mineurs »** en cause ?
> Extrait : Ils sont régulièrement interpelés pour vol, agression ou trafic de cannabis dans le centre-ville. La plupart de ces jeunes se disent mineurs pour éviter de lourdes sanctions. Enquête : Pourquoi en parle-t-on ? La semaine dernière, six hommes ont été interpelés pour vol de portable ou agression dans les rues du centre-ville […]. « Ces jeunes, nous les connaissons bien. Ils font partie d'un groupe de **mineurs étrangers isolés**. Enfin, on les appelle ainsi. Ils se disent mineurs, mais ils ont plus de 18 ans », confie un enquêteur de police. Si la justice retient leur minorité, les poursuites judiciaires seront moins sévères. Et c'est bien là le problème, selon les policiers, qui ont l'impression que ces délinquants jouissent d'une certaine impunité. « Ils n'ont peur ni de la police ni de la justice ».

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

Un premier pic médiatique entre février-mars voit une « enquête » (A3) être menée par le journal. Elle vise à comprendre qui ils sont et « pourquoi en parle-t-on ? ». Cette question est d'autant plus problématique que ceux qui en parlent laissent indéfini un « on » qui fait également fonctionner une mémoire interdiscursive globale. Si le groupe et le réseau semble identifié tout autant que leurs délits (« vol, agression ou trafic de cannabis »), leur désignation est toujours difficile pour la police qui opère la même distinction qu'en octobre 2015 : « Ils font partie d'un groupe de mineurs étrangers isolés. Enfin, on les appelle ainsi. Ils se disent mineurs, mais ils ont plus de 18 ans ». Malgré une nouvelle citation du procureur Nicolas Jacquet affirmant que « ces personnes mises en cause ne bénéficient pas d'une impunité » et que « de récentes condamnations à plusieurs mois de prison ferme [ont été] prononcées par le tribunal pour enfants », le journaliste affirme de nouveau : « si la justice retient leur minorité, les poursuites judiciaires seront moins sévères. Et c'est bien là le problème, selon les policiers, qui ont l'impression que ces délinquants jouissent d'une certaine impunité ». Se positionnant ainsi du côté de la police face à la justice, il appuie ses dires par une citation qui, pourtant, ne révèle pas cette défiance police/justice dans la bouche du policier, mais plutôt une commune difficulté face à cette filière : « Ils n'ont peur ni de la police ni de la justice ». Cet article cultive également le rapport ambivalent à la fausse minorité et la problématique de sa désignation en utilisant des guillemets dans le titre autour de « mineurs » tout en utilisant « mineurs isolés » dans l'illustration de son article (relevant de ce que nous pouvons appeler une modalisation autonymique).

Ce pic médiatique de février/mars 2016 se poursuivra par la publication, sans autre forme de commentaire, d'un communiqué du conseiller régional et responsable de la section Rennes du Front national, Emeric Salmon, réagissant « aux récentes agressions dans le centre-ville de Rennes ». Ce dernier actualisera la désignation du groupe en question à travers la formule « "prétendus mineurs" étrangers isolés » faisant référence aux précédentes (à travers les guillemets) mais ré-intégrant finalement une catégorie utilisée pour désigner l'ensemble des MIE : « mineurs étrangers isolés » : le lien est de nouveau renforcé. Ces actes seraient cautionnés par le département qui aurait la prise en charge de ces jeunes gens et par la justice qui les relâche sans cesse. Seuls « les services de police et de gendarmerie » trouvent grâce à ses yeux. Il se pose en protecteur des contribuables qui seraient taxés financièrement au nom de ces jeunes gens et des citoyens rennais à qui l'on demanderait de rester chez eux la nuit pour laisser place aux groupes « délinquants étrangers mineurs ou non ». De fait, rien n'a été retrouvé concernant « par voie de presse, [une] demande aux habitants rennais de ne plus sortir seuls en soirée ». Il avait été reporté, et cela est bien différent, que des agressions portaient sur des personnes isolées : on peut se demander ici si les cas d'agressions sur des personnes seules sont l'apanage de ces jeunes gens ?

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

Ce pic médiatique se terminera le 09 mars avec l'intervention du Département en la personne de Véra Briand, vice-présidente PS déléguée à la protection de l'enfance, en réponse au communiqué du FN diffusé par le journal. Cette dernière opèrera la distinction, déjà présente chez les policiers interviewés, entre la catégorie « mineurs isolés étrangers », « relevant des dispositifs et de la responsabilité du Département » et « les jeunes délinquants de la place de la République ». « La reconnaissance du statut de mineur isolé » n'est ainsi accordée que « par les services du Département, actée par un juge », ce qui « permet à des jeunes en situation de vulnérabilité d'être pris en charge au titre de la protection de l'enfance », ce qui ne serait donc pas le cas des affaires antérieures. Si nous pouvons nous interroger, *in fine*, sur le total abandon des jeunes « de la Place de République » par les services de l'État (et ainsi renvoyés aux seules fonctions régaliennes), la distinction semble nette et définitive. Cela ne sera pas le cas.

> *A4 : 03 septembre 2016*
> Titre : **Mineurs étrangers isolés** : le FN s'inquiète
> Extrait : Gilles Pennelle, président du groupe Front national au conseil régional, pointe du doigt les faits divers à répétition qui impliquent des **mineurs étrangers isolés**. « Les interpellations sont quasi quotidiennes. Plus d'une centaine d'entre eux sont connus des forces de police, leurs procédés également : chaque soir, après s'être rassemblés place de la République, ils partent rançonner les Rennais vulnérables aux sorties des bars et boites de nuit. Réunis en bandes et extrêmement violents, ils sèment la terreur, transformant le quotidien des Rennais, pourtant attachés à une vie nocturne et festive, en véritable calvaire », écrit Gilles Pennelle, dans un communiqué.

Un deuxième pic médiatique se produira entre août et septembre 2016 avec pour point d'orgue un « dossier spécial » réalisé par *Ouest-France* sur les « mineurs étrangers délinquants » avec plusieurs articles le 15 septembre (Annexe 1). Cette deuxième poussée d'articles, bien plus importante que la première, fonctionnera de la même manière que celle de la période février-mars : le discours journalistiques fait parler les acteurs policiers et judiciaires, les politiques (communiqué du FN) (A4). Ce qui était pointé comme des « petits délits » mais récurrents auparavant est dénoncé ici comme étant « extrêmement violents », semant « la terreur ». Le « faux mineur » exprimé par un journaliste précédemment devient des « faux mineurs étrangers » rétablissant le lien avec la catégorie MIE pour de « vrais clandestins délinquants ».

> *A5 : 15 septembre 2016*
> Titre : **Mineurs étrangers délinquants :** le casse-tête
> Extrait : Présents à Rennes depuis 2013, les **mineurs isolés étrangers délinquants** posent un vrai problème à la ville, à la police, à la justice, mais aussi aux acteurs sociaux. État des lieux d'un enjeu de société.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

Pourquoi, comment ? Depuis quand se pose le problème des **mineurs étrangers isolés délinquants** ?

Ce deuxième pic se terminera le 15 septembre 2016 non pas sur un rectificatif du Département mais par un « dossier spécial » sur les « mineurs étrangers délinquants » pour reprendre ici les formes allusives prononcées par le FN. Cette enquête a impliqué une très forte communication par le journal *Ouest-France* via une large diffusion en gros titre de ce dossier dans tous les commerces de la ville avec les célèbres affichettes jaunes distribuées aux revendeurs. Contrairement aux habitudes, les affichettes ne contenaient à Rennes qu'un titre (au lieu de deux) formulé de la façon suivante « Mineurs isolés délinquants : notre enquête ». Un encart était consacré à cette enquête sur la Une et, à l'intérieur du journal, une page entière lui était également dédiée (Annexe 1). Il s'agit ainsi de ce que Grosse et Seibold ont appelé une « hyperstructure » où « plusieurs articles (ou contributions) sont réunis autour d'un même sujet » (Grosse & Seibold 1996 : 55), chacun ayant le rôle de renseigner le lecteur sur un aspect du sujet central. Ainsi, la thématique centrale s'est située autour des MED, non autour de MIE pris dans des faits de délinquance. Ce basculement énonciatif, propre à créer une nouvelle catégorie par l'essentialisation de la délinquance chez ses mineurs-étrangers-délinquants, ainsi que le titre de l'hyperstructure coordonnent de fait la lecture qui peut être faite des articles. En plus des deux articles cités, deux autres articles font le lien avec les « mineurs isolés étrangers » par une définition en bas de page et l'interview de la « défense » des MED, « démunie et inquiète », qui pointe cependant le risque d'amalgame avec de « vrais mineurs isolés » : amalgame qui est pourtant entretenu par le même journal sur toute l'année d'enquête. On pourrait donc voir cet article comme un faire-valoir d'exhaustivité pour le journal. Ainsi, l'article principal « Mineurs étrangers délinquants : le casse-tête » (A5) met en équivalence MED avec « mineurs isolés étrangers délinquants », « mineurs étrangers isolés délinquants ». Les origines des MED, leur mode opératoire, leurs activités… sont décrites. Le Département et la ville sont appelés à s'exprimer, notamment sur les MIE pour le premier. Aucun ne parle de « mineur étranger délinquant », qui restera ici une catégorie médiatique.

6. Conclusion : une ségrégation socio-spatiale dans la ville ?

Face aux faits divers médiatiques liant discursivement MIE et délinquance dans le centre-ville de Rennes, existe-t-il des articles montrant des MIE dans des situations de « non-délinquance » ? Quels problèmes cela pose-t-il ? Sur la période de notre recherche, aucun article ne répond à des attributs axiologiques positifs en ce qui concerne des MIE à Rennes. Nous avons pu constater que ces jeunes gens (les

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

« autres » dans le journal *Ouest-France*) sont toujours traités de façon neutre, impersonnelle, jamais comme des acteurs / actants. Ils viennent simplement en comparaison de ce qui est devenu au fil de l'année les « mineurs étrangers délinquants ». Ainsi, comme le titre un article du *Ouest-France* du 02 mars 2016, « Il y a ceux qui sont pris en charge… et les autres ». De fait « ceux qui sont pris en charge » par l'ASE, la majorité, n'apparaissent pas dans le journal entre septembre 2015 et septembre 2016, quand « les autres », la minorité, y sont régulièrement exposés. Des problèmes similaires de délinquance attribuée à des jeunes gens de nationalité étrangère en réseau ou errants sont également répertoriés à Nantes, Montpellier, Marseille, Paris… ne bénéficiant pas du même traitement médiatique par les médias locaux[16]. Cette question est enfin d'autant plus problématique que de nombreux articles du journal *Ouest-France* sur les MIE servent désormais de ressources pour des sites internet d'extrême droite (Albertini & Doucet 2016) : des sites web comme *Causeur.fr*, *Peupledefrance.com*, *Breizh-info.com*, *Valeursactuelles.com*, *Ripostelaique.com…* y font référence pour apporter de la crédibilité à leurs propos. Nous ne pouvons que conclure en rappelant la responsabilité des médias face à ces pratiques dans une double urgence sociale (sont-ils des mineurs « errants » ou « exploités » ?) et médiatique (peut-on (re)penser la prise en charge du discours frontiste dans les médias ?).

À cette première conclusion, nous pouvons également ajouter une lecture en sociolinguistique urbaine des espaces / groupes sociaux mis en jeu. Nous pouvons nous demander si le traitement médiatique aurait été le même pour des faits moins caractérisés par la centralité géographique dans lesquels ils sont repérés. Autant les journalistes que les membres du FN semblent de fait insister sur les lieux centraux de la ville de Rennes (« Place de la République », « centre-ville », « Saint-Anne ») comme lieux symboliques. Pensant la spatialité comme :

> une entité méthodologique doublement articulée sur d'une part l'espace (comme aire symbolique, matérielle qui inscrit l'ensemble des attitudes et des comportements langagiers ou non dans une cohérence globale, communautaire) et d'autre part le lieu (en tant que repère concourant à la sémiotisation sociale et sociolinguistique de l'aire géographique citadine) (Bulot 2006 : 14-15),

nous pouvons percevoir un rapport ségrégatif et discriminant fort pour un public marqué par sa présence dans un espace de référence sociolinguistique où il serait en défaut des « normes » sociale, linguistique, identitaire… du groupe hégémonique.

[16] Un exemple, à l'adresse URL : http://www.midilibre.fr/2017/05/28/a-montpellier-une-nuee-de-larcins-par-des-mineurs-isoles-aux-abois,1513076.php.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

Références bibliographiques

Albertini, D., Doucet, D. (2016), *La Fachosphère*, Flammarion, Paris.

Arendt, H. (1978 [1943]), "We Refugees", in Arendt, H., Feldman, R. H. (eds), *The Jew as Pariah. Jewish Identity and Politics in the Modern Age*, Grove Press, New York, p. 55-66.

Bonnafous, S. (1991), *L'immigration prise aux mots*, Éditions Kimé, Paris.

Bourdieu, P. (1982), *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris.

Bulot, T. (2004), « La double articulation de la spatialité urbaine : "espaces urbanisés" et "lieux de ville" en sociolinguistique », in Bulot, T. (dir.), *Lieux de ville et identité,* vol. 1, L'Harmattan, Paris, p. 113-145.

Bulot, T. (2006), « La production discursive des normes : centralité sociolinguistique et multipolarisation des espaces de références », *French Language Studies*, 16/3, p. 305-333.

Bulot, T. (2008), « Une sociolinguistique prioritaire. Prolégomènes à un développement durable urbain et linguistique », *Agir ET penser – Les rencontres de Bellepierre*, (en ligne : http://www.lrdb.fr/articles.php?lng=fr&pg=1007; consulté le 08/01/17).

Bulot, T., Blanchet, P. (2013), *Une introduction à la sociolinguistique*, Éditions des archives contemporaines, Paris.

Castoriadis, C. (1999), *L'institution imaginaire de la société*, Éditions du Seuil, Paris.

Charaudeau, P. (2006), « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », *Semen*, 22 (en ligne : http://journals.openedition.org/semen/2793; consulté le 08/01/18).

Devriendt, E. (2012), « Désignation des "minorités" et assignation identitaire dans le discours de la presse française (2007-2010) : étude de [Dét. N d'origine X] », *3e Congrès mondial de linguistique française*, vol. 1, p. 527-543 (en ligne. https://www.shsconferences.org/articles/shsconf/pdf/2012/01/shsconf_cmlf12_000270.pdf; consulté le 09/03/2018).

Eveno, P. (2016), *La Presse*, Presses universitaires de France, Paris.

Greffet, F. (2011), *Continuerlalutte.com. Les partis politiques sur le web*, Presses de Sciences Po, Paris.

Grosse, E.-U., Seibold, E. (1996), *Panorama de la presse parisienne : histoire et actualité, genres et langages*, Peter Lang, Francfort.

Guibert, T. (2015), « Leonarda, le Président et les média », in Guellil, N. *et al.* (dirs), *Le discours politique identitaire dans les médias*, L'Harmattan, Paris.

Hailon, F. (2011), *Idéologie par voix/e de presse*, L'Harmattan, Paris.

Haroche, C., Henry, P., Pêcheux M. (1971), « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, 24, p. 93-106.

Kerbrat-Orecchioni, C. (2009), *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris.

Koren, R. (1996), *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*, L'Harmattan, Paris.

Krieg-Planque, A. (2009), *La notion de formule en analyse du discours : cadre théorique et méthodologique*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.

Lochak, D. (2006), « Le tri des étrangers : un discours récurrent », *Plein droit*, 69, p. 4-8.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

Longhi, J. (2015), « Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours », *Langue française*, 188, p. 5-14.
Marcellesi, J.-B., Gardin, B. (1974), *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale,* Larousse, Paris.
Moirand, S. (2007), *Les discours de la presse quotidienne*, PUF, Paris.
Moirand, S. (2016), « De l'inégalité objectivisée à l'inégalité ressentie et aux peurs qu'elle suscite : les réfugiés pris au piège de l'identité », *Revista de Estudios da Linguagem*, 26/3, p. 1015-1046.
Mortureux, M.-F. (1993), « Paradigmes désignationnels », *Semen*, 9, (en ligne : https://www.journals.openedition.org/semen/4132; consulté le 08/01/08).
Sarfati, G.-E., (2014), « L'emprise du sens : note sur les conditions théoriques et les enjeux de l'analyse du discours institutionnel », in Longhi, J., Sarfati G.-E. (dirs), *Les discours institutionnels en confrontation*, L'Harmattan, Paris, p. 13-47.
Siblot, P. (1997), « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, 127, p. 38-55.
Vetier, T. (2018), *Migrance et plurilinguisme : discours de (dé)légitimation spatio-langagiers en espace urbain,* thèse en sciences du langage sous la direction de Thierry Bulot et Gudrun Ledegen, Université Rennes 2, Rennes.

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)

Annexe 1 : Page du *Ouest-France* datée du 15/09/2015

Rédaction : 38, rue du Pré-Botté
Tél. 02 99 29 69 00 - Fax : 02 99 29 69 17
Courriel : redaction.rennes@ouest-france.fr
Relations abonnés : Tél. 02 99 32 66 66

Ouest-France
Jeudi 15 septembre 2016

Rennes

Mineurs étrangers délinquants : le casse-tête

Présents à Rennes depuis 2013, les mineurs isolés étrangers délinquants posent un vrai problème à la ville, à la police, à la justice, mais aussi aux acteurs sociaux. État des lieux d'un enjeu de société.

Pourquoi, comment ?

Depuis quand se pose le problème des mineurs étrangers isolés délinquants ?

Selon Patrick Chaudet, directeur départemental de la sécurité publique, le phénomène remonte à septembre 2013. « **La toute première vague arrivée à Rennes a été constituée par des jeunes venus de villes situées à la frontière entre l'Algérie et le Maroc. On estimait alors leur nombre à une quarantaine. Ils occupaient notamment les arcades de la place de la République.** »

Des arcades aujourd'hui squattées par des dealers dont l'activité avait été sérieusement malmenée par des opérations anti-stupéfiants au Blosne et à Villejean. Lors de l'été 2015, plusieurs règlements de compte ont été observés entre les dealers « historiques » de République et les nouveaux arrivants. Et comme la nature a horreur du vide…

Pourquoi sont-ils arrivés à Rennes ?

C'est une question, pour l'instant, sans véritable réponse. L'isolement d'une filière ou d'un réseau est suspectée, mais aucune preuve tangible n'a pu être établie à ce jour. Les mineurs étrangers isolés transitaient par l'Espagne, puis arrivaient en France. « **Ils sont démunis de papiers ou de visas ou présentent de faux papiers d'état civil** », précise Patrick Chaudet. **Il nous est donc très difficile d'établir leur origine.** » Ceux arrivés ont été noyent encore plus leur origine. Ils disent venir de Syrie ou Lybie. Quasi invérifiable.

Vols, trafics de stupéfiants, cambriolages…

Les mineurs étrangers délinquants se sont d'abord singularisés par de nombreux vols de portables, cartes bleues, portefeuilles… Leur technique favorite : « **Ils ciblent surtout les personnes en état d'ivresse à la sortie des bars, des boîtes de nuit.** », précise Patrick Chaudet. Des « proies » faciles qui ne manquent pas à Rennes.

Mais au fil du temps, ils sont aussi devenus multicartes : vente de stupéfiants, cambriolages à Rennes, mais aussi de plus en plus dans la périphérie. Autre signe inquiétant : ils n'hésitent plus à recourir à la violence. Aussi bien envers leurs victimes que contre les forces de l'ordre.

Quel est le rôle du conseil départemental chargé de prendre en charge les mineurs isolés ?

Tout mineur isolé, étranger ou pas, doit être pris en charge par des services spécialisés du conseil départemental. Ce dernier a dans l'obligation d'évaluer la situation du jeune afin de s'assurer de sa minorité et de son isolement sur le territoire français. Il doit ensuite être pris en charge pour assurer son logement, son éducation scolaire, sa santé…

Cent-soixante-dix-huit mineurs et cent-quatre jeunes majeurs sont pris en charge en Ille-et-Vilaine. « **Nous accueillons ceux qui sont en attente d'une aide,** explique Vors Bréland, vice-président au département. **Par contre, nous n'avons aucun pouvoir de contrainte. Si des mineurs confiés par la police ou la justice s'enfuient, nous sommes démunis.** » Elle reconnaît que certains mineurs refusent toute aide. Même constat pour les associations qui couvrent pour les migrants ou les sans-abri. « **Ils nous rejettent et ne veulent pas nous voir.** »

Quelle est l'action de la ville de Rennes ?



La police vient régulièrement effectuer des contrôles aux abords des arcades de la place de la République.

« **Nous sommes bien sûr très attentifs à cette situation de montée de la délinquance place de la République mais aussi dans d'autres quartiers de Rennes, comme la place Sainte-Anne** », explique Hubert Chardonnet, maire adjoint chargé de la sécurité. La ville qui est aussi partie prenante. « **Mais la réponse première ne peut pas venir de la ville de Rennes qui ne dispose pas des compétences nécessaires. Elles sont l'apanage de l'État et de la justice.** »

Mais la ville ne reste pas inactive pour autant. « **Nous réfléchissons toujours à la sécurisation des abords des arcades qui, je le rappelle, sont un domaine privé appartenant à La Poste.** » De nouvelles études sur des aménagements de la place de la République devraient être étudiées dans les prochaines semaines.

Samuel NOHRA.

Patrouilles statiques

Dans les prochains jours, des policiers seront présents en permanence, place de la République et sous les arcades.

La défense démunie et inquiète

Cet été, Me Elodie Etault a défendu plusieurs de ces jeunes. De ces mineurs étrangers, considérés comme majeurs, pris la main dans le sac et traduits, en urgence, devant le tribunal correctionnel. « **Lors d'une comparution immédiate, on a deux heures pour éplucher le dossier,** » explique l'avocate. La discussion avec le prévenu dure une demi-heure. « **Trop court pour créer un climat de confiance et tenir un discours pédagogique auprès de jeunes qui, le plus souvent, ne parlent pas notre langue.** »

Pas sûr qu'avec davantage de temps, cette mission de conseil puisse être menée à bien. La ligne de défense des jeunes interpellés tient en deux phrases : « Je suis mineur. Je n'ai rien fait. » « **Cette minorité, ils n'en démordent pas. Ils sont certains qu'elle va les protéger. Ce discours leur a été soufflé. C'est évident.** » D'autant que le tribunal pour enfants n'est pas forcément plus clément : des peines de prison ferme y sont régulièrement prononcées.

Tests osseux contestés

Il y aurait, d'un côté, les « bons » mineurs étrangers, fuyant la misère ou leur pays en guerre, et, de l'autre, les délinquants irrécupérables. La frontière est-elle si étanche ? « **Les uns et les autres peuvent très bien se côtoyer, partager les mêmes squats,** » assure Me Sabrina Baudet qui met en garde contre les amalgames. « **J'ai connu une Guinéenne de 16 ans, descendue en gare de Rennes, après avoir été abandonnée par son passeur. Plutôt qu'être prise en charge, elle a directement été placée en centre de rétention. Elle en est ressortie traumatisée.** »

La répression manquerait-elle de discernement ? « **De vrais mineurs isolés peuvent pâtir de l'énervement général,** estiment les deux avocates. **Nous devons rester vigilants.** »



Me Elodie Etault et Sabrina Baudet, conscientes de la complexité du problème, mettent en garde contre la tentation de l'amalgame et d'une répression accrue.

Me Baudet et Etault s'inquiètent d'interpellations de plus en plus musclées et de peines de prison, de plus en plus lourdes, frappant des jeunes qui, en général, n'ont pas de casier judiciaire. Comme nombre de leurs confrères, elles s'emettent en cause la fiabilité des tests osseux, réalisés pour attester de la majorité d'un prévenu. « **Ces tests datent de 1935 ! En 2007, l'Académie de médecine, elle-même, contestait déjà la méthode.** »

« Davantage d'agressivité depuis cet été »

Mais, que fait la police ? Plus largement, quelle réponse les autorités proposent-elles face à ces agressions ou incivilités qui gangrènent la centre-ville ? « **En mars, un groupe local de traitement de la délinquance s'est formé à mon initiative,** dévoile le procureur, Nicolas Jacquot. **Des représentants du parquet, de la police, de la protection judiciaire de la jeunesse, mais aussi de la mairie, de la préfecture et du conseil départemental se réunissent régulièrement pour établir un diagnostic et définir des actions.** »

Huit peines fermes en août

Le même type de coopération avait permis, en 2015, d'apaiser le quartier de Villejean, investi par des trafiquants de drogue. La résolution du problème en centre-ville aurait été en bonne voie, aux mois de mai et juin. « **La situation s'était améliorée,** » assure Nicolas Jacquot. Avant, à nouveau, de se détériorer, cet été.

« **Une nouvelle vague de jeunes délinquants se présentant comme des mineurs étrangers isolés est arrivée sur Rennes.** » Avec, pour le coup, davantage de vrais mineurs au comportement « **plus agressif** », selon le procureur. Les cambriolages, les vols avec violence sont venus s'ajouter la liste des infractions.

« **Certains jeunes, qu'il convient de distinguer de ceux accueillis par le Conseil départemental au titre de la protection de l'enfance, sont sourds à toute mesure d'insertion et ne viennent que pour commettre des actes de délinquance.** » Pour eux, la réponse pénale doit encore durcir, ces derniers mois. En correctionnelle, mais pas seulement.

Depuis le début de l'année, 67 peines d'emprisonnement, dont 25 peines fermes, ont été prononcées par le tribunal pour enfants. « **Nous poursuivons systématiquement** », confirme Nicolas Jacquot. Vingt-huit jeunes, se prétendant mineurs, ont été déclarés majeurs, sur la base d'enquêtes de personnalité et d'examens radiologiques. Vingt-deux d'entre eux ont été jugés, en comparution immédiate, par le tribunal correctionnel. Rien que pour le mois d'août, huit peines de prison ferme ont été prononcées.



Nicolas Jacquot, procureur de la République de Rennes.

Qu'est ce qu'un mineur étranger isolé ?

Un mineur étranger isolé (MIE) se définit comme un « **personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en dehors de son pays d'origine sans être accompagnée d'un titulaire ou d'une personne exerçant l'autorité parentale, c'est-à-dire sans quelqu'un pour la protéger et prendre les décisions importantes la concernant** ».

Il est donc considéré « **incapable juridiquement** » et donc vulnérable du fait de l'absence ou de l'éloignement de ses représentants légaux. Selon une étude sociologique menée en 2002 par la sociologue tennaise Angelina Etiemble, pour la Direction de la population et des migrations, il y aurait cinq catégories de MIE.

Les « **exilés** » qui fuient une région en guerre, fréquemment forcé dans l'armée ou encore la persécution. Ils sont souvent demandeurs d'asile et n'ont aucune possibilité de retour dans leur pays. Les « **mandatés** » envoyés en Europe par leur famille, afin d'y poursuivre leurs études ou de travailler pour aider celle-ci restée au pays. Les « **exploités** » victimes de traite (réseaux de prostitution, de mendicité, de délinquance, etc.) et contraints au travail illégal. Les « **fugueurs** » qui ont quitté le domicile familial en raison de mauvais traitements ou de relations conflictuelles. Les « **errants** » souvent déjà à la rue dans leur pays d'origine et qui ont pu franchir plusieurs frontières.

Ouest-France à votre service

Site internet : www.ouest-france.fr
Publicité : tél. 02 96 52 67 90.
Faire paraître une petite annonce : 0 820 000 010 (0,15 €/min plus prix d'un appel).
Faire paraître une annonce emploi : 02 99 26 42 56 (prix d'un appel).
Faire paraître un avis d'obsèques : 0 810 080 180 (0,06 €/min plus prix d'un appel).
Relations abonnés, journal avant 7 h 30, portage : tél. 02 99 32 66 66.
Abonnement par internet : www.ouest-france.fr/portage

BDD-A28580 © 2018 Facultatea de Litere din Oradea
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 17:59:30 UTC)